



VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

4.3 Grand-Couronne : charte et insertion environnementale

La Commune de Grand-Couronne joue un rôle très important dans l'activité et le développement du port au sein de l'agglomération rouennaise. Le Port Autonome, qui s'étend sur de nombreuses communes, se veut attentif aux préoccupations locales. Aussi, allant au-delà des prescriptions réglementaires d'urbanisme, une Charte entre la Ville et le Port a été signée dès 1992 ; elle prend en compte le développement durable dans les activités portuaires et intègre le paysage, les compositions urbaines et la gestion des espaces. Cette charte permet notamment d'appréhender les différents aspects d'une implantation nouvelle dans le cadre d'une concertation préalable garantissant une prise en compte maximale des impacts sur l'environnement.

Orientation et insertion paysagère

Dans le cadre de la charte de 1992 le Port Autonome a confié à un architecte-paysagiste – le cabinet Arc-en-Terre – une étude d'orientation et d'insertion paysagère. L'objectif d'une telle étude est de révéler ce qui caractérise la ville, ce que traduit le dynamisme économique du port et, aussi, d'apprécier le caractère naturel des espaces de transition : on cherche, de cette façon, à bien qualifier la perception des tissus urbain et portuaire en pleine évolution, en se donnant les conditions d'un développement durable mariant l'économie et la qualité du cadre de vie. L'étude paysagère rejoint la démarche de qualification des entrées et traversées de l'agglomération rouennaise.

Cette réflexion met en valeur la composition classique de cette ville-amphithéâtre orientée vers la Seine : les équipements industrialo-portuaires sur la plaine alluviale, des objets fixes ou mobiles, des matières, des couleurs, des volumes exceptionnels, de grands espaces pour circuler, pour stocker et se développer ; une urbanisation en lanières orientée vers la Seine ; une interface, patchwork d'histoire, de nature et d'activités, des réserves foncières, d'anciens pré-vergers en contrebas de vieilles demeures, des activités multiples en marge de la ville ...

Un paysage riche apparaît, qu'il convient de mettre en scène en confortant et en complétant les trames des voiries, en qualifiant les grands équipements portuaires par un éclairage soigné et cohérent. Des objets visuels remarquables (conteneurs, grues, navires, entrepôts, stockage ...) ont d'ailleurs vocation à être intégrés dans cette mise en valeur. L'analyse de la voirie met en évidence les tracés historiques parallèles ou perpendiculaires à la Seine, offrant parfois une vue panoramique sur la vallée ou sur des alignements



VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

4.3 Grand-Couronne : charte et insertion environnementale

Orientation et insertion paysagère (suite)

arborés ; elle dévoile également l'évolution urbaine au fil des siècles. Ces principes guideront les réflexions accompagnant les implantations futures sur le domaine portuaire.

Plan de gestion du marais de l'Aulnay

Le Port Autonome de Rouen a confié au cabinet Fauna Flora le soin d'élaborer un plan de gestion du marais de l'Aulnay, portant sur environ 3 ha. Après un état des lieux, le cabinet a proposé des mesures de gestion et d'aménagement qui ont fait l'objet d'une large concertation. En 1995, une expertise avait déjà mis en évidence la grande richesse écologique du marais de l'Aulnay. Celle-ci est confirmée par des études de terrains (2003), des investigations écologiques et un suivi **piézométrique** (2004).

La valorisation du site passe par la conservation, voire l'intensification, du caractère humide du marais afin d'y accueillir une faune et une flore typiques de ces milieux et tout particulièrement de ceux de la roselière et de la saulaie. Le maintien d'une zone naturelle au sein d'un environnement industriel est également prioritaire : il s'agit, en effet, d'une part, de développer un réseau de chemins pour piétons et cyclistes entre cet espace et d'autres de nature analogue sur la commune, et d'autre part, de susciter l'intérêt du public.

La réflexion engagée par le Port Autonome de Rouen avec la commune de Grand-Couronne et la DIREN a conduit à identifier le marais de l'Aulnay comme un maillon d'un corridor écologique susceptible de participer à la valorisation environnementale de territoires industrialo-portuaires. Le plan de gestion qui s'y rapporte se décline selon différentes échelles de temps.

A court terme, il s'agira de reprofiler le site par création, dans la roselière, de mares favorables au crapaud calamite et de fossés dans la saulaie ; tous les efforts porteront également sur l'éradication de l'aster lancéolé, une plante invasive sans intérêt.

A long terme, l'accent sera porté sur les apports d'eau complémentaires et la poursuite de l'entretien des mares et du fossé. La zone humide sera ceinturée par différents types de merlons, puis rendue accessible par un réseau de cheminement aménagé en sentier de découverte à caractère principalement pédagogique. Des suivis piézométriques, florestiques et faunistiques seront réalisés

piézométrique : moyen permettant de mesurer la compressibilité des liquides



VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

4.3 Grand-Couronne : charte et insertion environnementale

Plan de gestion du marais de l'Aulnay (suite)

annuellement en vue de produire une évaluation du plan de gestion

Itinéraires de découverte

Des itinéraires mixtes (piétons – vélos) seront progressivement mis en œuvre et permettront d'accompagner et de visualiser le développement portuaire. Une liaison vers La Bouille et son bac sera ainsi rendue possible et un point de découverte de l'activité portuaire sera aménagé à l'extrémité du fossé Blondel (étude « atelier de paysage » en cours).

Agenda 21

La commune de Grand-Couronne s'est engagée en 2005 dans la réalisation d'un Agenda 21 qui sera la concrétisation d'une démarche de développement durable conjuguant plusieurs dimensions fondamentales : le social, l'économique, l'environnemental, la participation des citoyens.

Conscient du rôle essentiel qu'il tient dans la construction du Grand-Couronne de demain, le Port Autonome de Rouen a accepté de participer au Comité de Pilotage de cet Agenda 21.

Ces opérations sont exemplaires de l'action entreprise par le Port Autonome de Rouen pour favoriser la réalisation partagée de ses projets et pour assurer un développement portuaire soucieux de son intégration dans son environnement, dans le respect des exigences bien comprises des collectivités et des habitants.